



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MAI 2018  
Extrait du Registre des Délibérations**

Le trente mai deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs GARNIER-MOULIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-POTHIER-LAUGEOIS-MARIE-HARIVEL-DESCHAMPS-LEROUX-DUTILLEUX-RENAUD-HENRY-FREYERMOUTH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

Madame PERRODIN qui donne pouvoir à Madame LELIEVRE

Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Monsieur HARIVEL

Absents non excusés:

Madame HERON et Monsieur CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 AVRIL 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations.

**VOTANTS : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**N°1/2018-30/05 : ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE**

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, propose à l'assemblée d'acheter du mobilier pour l'école maternelle à savoir 2 bancs sans dossier et 2 meubles en bois à casiers.

Madame LELIEVRE précise à l'assemblée que la demande émane de Madame la Directrice de l'école maternelle qui a arrêté son choix en fonction des besoins chez le fournisseur Librairie Papeterie du Manoir à Bernay, spécialiste en fourniture, matériel et mobilier scolaires pour un coût de :

Mobilier	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total TTC
Banc sans dossier	104.89€	209.78€	251.74€
Meuble en bois à casiers	254.17€	508.34€	610.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat à la Librairie Papeterie du Manoir à Bernay de 2 bancs sans dossier et de 2 meubles en bois à casiers pour un montant total HT de 718.12€,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2184 Mobilier.

**VOTANTS : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux : 01/06/2018
---

<b>N°2/2018-30/05 : REORGANISATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE BAVENT EN MAISON MEDICALE</b> <b>- Avenants en plus et moins-values</b>
--

Vu la délibération du conseil municipal n°2/2017-23/11, en date du 23 novembre 2017, attribuant les marchés de travaux pour les lots de 1 à 10, excepté le lot n°4 « Couvertures tuiles – Bardage terre cuite », selon la procédure dite adaptée,

Vu la délibération du conseil municipal n°11/2017-13/12, en date du 13 décembre 2017, attribuant le marché de travaux du lot n°4 « Couverture – Bardage terre cuite – Etanchéité » selon la procédure de marché négocié,

Vu la délibération du conseil municipal n°2/2018-30/05, en date du 30 mai 2018, autorisant les avenants n°1 en plus et moins-values pour les lots n°5 Menuiseries extérieures – Aluminium – Métallerie, n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique et n°10 Electricité Courants forts – Courants faibles.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux non prévisibles dans l'établissement du cahier des charges ainsi que l'évolution des travaux en cours de réalisation imposent au maître d'ouvrage à prendre des modifications déterminant des plus ou moins-values pour certains lots.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet d'avenants pour les lots concernés :

- N° 6 « Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds » - Avenant n°1 pour l'ajout de cloisonnements complémentaires dans le local Kinésithérapeute afin de créer 2 bureaux

- N°9 « Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique » - Avenant n°2 pour de nouvelles implantations concernant 2 lave mains, 2 radiateurs et 1 ballon d'eau chaude sanitaire.

- N°10 « Electricité – Courants forts – Courants faibles » - Avenant n°2 par l'ajout :

a) dans le local kinésithérapeute : de PC complémentaires et l'alimentation avec la protection des convecteurs, l'alimentation d'un ballon d'eau chaude sanitaire.

b) pour l'ensemble du bâtiment (extension et existant) : la programmation pour le chauffage électrique et l'installation de la fibre optique et par la suppression d'un projecteur extérieur sur l'auvent de l'entrée principale.

Soit le récapitulatif suivant :

Lot	Entreprise	Marché initial HT	Travaux en plus HT	Travaux en moins HT	Avenant HT	Nouveau Montant HT
1	LETELLIER	49 929.00€				49 929.00€
2	ABCIS BERTIN	136 835.87€				136 835.87€
3	PASQUER	20 250.73€				20 250.73€
4	ANQUETIL	57 785.00€				57 785.00€
5	MSC	71 859.39€	988.00€	873.34€	+ 114.66€	71 974.05€
6	<b>SOPROBAT</b>	<b>51 633.07€</b>	<b>2 577.60€</b>		<b>+ 2 577.60€</b>	<b>54 210.67€</b>
7	DESVAGES	30 500.00€				30 500.00€
8	GILSON	20 455.50€				20 455.50€
9	<b>CEME GUERIN</b> - Avenant n°1 - <b>Avenant n°2</b>	<b>29 480.08€</b>	1 334.44€ <b>2 565.08€</b>	66.25€	+ 1 268.19€ <b>+ 2 565.08€</b>	30 748.27€ <b>33 313.35€</b>
10	<b>VIGOURT</b> - Avenant n°1 - <b>Avenant n°2</b>	<b>43 693.25€</b>	<b>6 933.67€</b>	464.78€ <b>157.88€</b>	- 464.78€ <b>+ 6 775.79€</b>	43 228.47€ <b>50 004.26€</b>

Montant initial du marché de travaux pour l'ensemble des lots de 1 à 10 :

- 512 421.89€ HT

Montant final du marché de travaux pour l'ensemble des lots de 1 à 10 :

- 525 258.43€ HT

Soit une plus-value totale de 2.51%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants n°2 en plus et en moins-values aux marchés de travaux passés avec les entreprises pour :

- Lot n°6 Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds attribué à SOPROBAT

D'un montant initial HT de 51 633.07€

Portant le marché total HT à 54 210.67€

- Lot n°9 Plomberie - Chauffage – Ventilation mécanique attribué à CEME GUERIN à St Lô

D'un montant initial HT de 29 480.08€

Portant le marché total HT à 33 313.35€

- Lot n°10 Electricité Courants forts – Courants faibles à VIGOURT Electricité à Bretteville

L'Orgueilleuse

D'un montant initial HT de 43 693.25€

Portant le marché total HT à 50 004.26€

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'Opération n° 121 Pôle Médical » article 2313 « Immos en cours construction ».

**VOTANTS : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux : 07/06/2018
---

**N°3/201/-30/05 : REORGANISATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE BAVENT EN MAISON MEDICALE**

**- Lot n°2 Gros Œuvre – Ravalement : Déclaration de sous-traitance demandée par ABCIS BERTIN CONSTRUCTION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE SOLS INDUSTRIELS DU PAYS NORMANDS « SIPN »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été destinataire, via le maître d'œuvre, d'une demande de l'entreprise ABCIS BERTIN Construction, titulaire du lot n°2 Gros Œuvre – Ravalement, se rapportant à la sous-traitance d'une partie des prestations soit la réalisation en partie du lot dallage au profit l'entreprise Sols Industriels du Pays Normand « SIPN » à St Martin de la Lieue pour un montant HT de 3 346.65€.

Monsieur le Maire soumet au conseil les divers documents administratifs et l'invite à se prononcer sur cette sous-traitance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la sous-traitance d'une partie des prestations du lot n°2 Gros Œuvre – Ravalement à savoir la réalisation en partie du lot Dallage à l'entreprise Sols Industriels du Pays Normand « SIPN » à St Martin de la Lieue pour un montant HT de 3 346.65€,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'Opération n° 121 Pôle Médical » article 2313 « Immos en cours construction ».

**VOTANTS : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 07/06/2018

**N°4/2018-30/05 : SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE**

**- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Enfin les suppressions d'emploi et les modifications excédant 10% du nombre d'heures de service hebdomadaire et / ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Considérant la restructuration des services administratifs du fait du départ en retraite d'un agent à temps non complet depuis le 1<sup>er</sup> février 2018,

Considérant la nécessité de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, pour assurer d'une part la mission d'adjoint au secrétaire de mairie en place et d'autre part, afin d'équilibrer les postes en fonction des compétences des agents pour maintenir la qualité ainsi que le bon fonctionnement des services administratifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 mai 2018 se rapportant à la modification de la durée hebdomadaire de service de l'agent en poste,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :  
- d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives qui en découlent.
- Précise que les crédits budgétaires sont pourvus au budget primitif 2018

**VOTANTS : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux : 01/06/2018
---

**N°5/2018-30/05 : TRAVAUX DE PEINTURE AUX ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux de réfection des peintures à l'école maternelle pour les sanitaires et à l'école élémentaire pour la classe de CE2 et la garderie des grands située à l'intérieur du groupe élémentaire.

Madame LELIEVRE précise qu'elle a contacté deux entreprises de peinture et que ces dernières ont répondu comme suit pour l'ensemble des travaux :

Local	Entreprise – Montant HT BERTHOUT à Ranville	Entreprise – Montant HT LEMERCIER à Cabourg
Ecole maternelle - Sanitaires	754.00€	1 502.75€
Ecole élémentaire - Classe de CE2	1 321.00€	2 240.92€
Ecole élémentaire - Garderie des grands	288.00€	457.50€
	2 363.00€	4 201.17€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les devis de l'Entreprise BERTHOUT à Ranville pour un montant total HT de 2 363.00€,

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour la totalité des travaux de réfection des peintures aux écoles maternelle et élémentaire ainsi que la garderie des grands,

Précise que les travaux devront être exécutés pendant les périodes de vacances scolaires et feront l'objet d'un règlement, après réalisation de ces derniers, par mandatement en section de fonctionnement du budget primitif 2018 au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 615221 « Bâtiments publics ».

**VOTANTS : 17**

**POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux : 01/06/2018
---

## **CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2019**

### **- Liste préparatoire communale**

Monsieur le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2019, tire au sort publiquement, à partir de la liste générale électorale politique de Bavent 3 Noms conformément à l'Arrêté préfectoral n° DCL-BRAE-18-017, en date du 18 avril 2018, à savoir :

1. N° 1125 - Madame RENAUD Léa, Harmonie  
Née le 11 janvier 1994 à Caen (14) – domiciliée à Bavent (14860) 1 rue de la Vieille Cavée  
Robehomme
2. N° 1000 - Monsieur MUNOZ Daniel, Santiago  
Né le 13 décembre 1953 à Lisieux (14) – domicilié à Bavent (14860) 2 Route de Troarn
3. N° 973 - Monsieur MONTAILLÉ Bruno, Franck, Michel  
Né le 14 mars 1966 à Bénouville (14) – domicilié à Bavent (14860) 8 rue Robert Planquette

Fin de la séance à 19h55

Affiché le 7 juin 2018

Le Maire

Jean-Luc GARNIER